



Préavis de grève – Octobre 2026

À Mamoudzou, le 24 septembre 2026

À l'attention de
Madame la Rectrice,
Académie de Mayotte

Objet : Préavis de grève du jeudi 1er octobre 2026 au jeudi 15 octobre 2026.

Madame la Rectrice,

La CGT Éduc'action Mayotte dépose ce jour un préavis de grève pour l'ensemble des personnels de l'académie et des pôles de l'Université. Il couvre toutes leurs mobilisations par un préavis de grève allant du jeudi 1er octobre 2026 au jeudi 15 octobre 2026 inclus.

Dans la continuité de la grève nationale du 29 septembre et dans un contexte de rentrée scolaire toujours sous haute tension, les personnels n'attendent plus de simples discours mais des actes forts.

Aujourd'hui, la densification de nos établissements sans moyens supplémentaires n'est pas acceptable. Cette saturation engendre des risques majeurs, avec des affectations d'élèves supplémentaires sans aucune augmentation proportionnelle des locaux ou des moyens humains, et des salles occupées par 30 à 35 élèves dans des espaces inadaptés. De plus, les effectifs des services sont à l'os et nos conditions de travail ne cessent de se dégrader, aggravées par de nouvelles coupes budgétaires au détriment des moyens de fonctionnement.

À cela s'ajoute le fait que les revendications légitimes portées lors du mouvement inédit et historique des personnels AED, AESH et EMS à la fin de l'année scolaire 2025-2026 demeurent à ce jour sans réponse.

Ce préavis s'appuie sur les revendications impérieuses suivantes :

Pour les personnels contractuel·les :

- L'alignement du régime général de retraite, aujourd'hui profondément inférieur à celui appliqué en métropole ;
- La mise en place de la retraite complémentaire (IRCANTEC) avec bonification pour les années perdues.

Pour les Assistant-es d'Éducation (AED) et l'Équipe Mobile de Sécurité (EMS) :

- Un véritable statut et la reconnaissance pleine et entière de leurs métiers ;
- La création et la mise en application immédiate d'une grille de rémunération, actuellement inexistante pour les AED ;
- Un changement d'indice au bout de trois ans et la généralisation des contrats à temps complet.

Pour les AESH :

- Le recrutement massif permettant de couvrir les besoins réels de toutes les élèves en situation de handicap ;
- La garantie d'accès à des formations qualifiantes à hauteur des missions exercées.

Concernant les conditions de travail, d'accueil et les services publics :

- La fin des conditions de travail dégradées pour les personnels et des conditions d'accueil trop souvent indignes pour les élèves ;
- La construction d'établissements scolaires à taille humaine ;
- Des mesures d'urgence face au manque criant de services publics sur le territoire et face à des conditions de vie de plus en plus difficiles.

Revendications Nationales contre la vie chère et pour les salaires :

- Une régulation urgente du coût exorbitant des produits alimentaires, dont la qualité est trop souvent médiocre ;
- Une augmentation indiciaire correspondant à 400 € nets pour l'ensemble des personnels.

Ce préavis doit permettre aux personnels de mener à bien toute action revendicative, de participer aux journées d'actions locales, et d'exprimer leur colère face au mépris institutionnel persistant.

Recevez, Madame la Rectrice, l'expression de notre considération distinguée.

Bruno DEZILE

Secrétaire général de la CGT Educ'action Mayotte

